



## AVIS PUBLIC PROMULGATION RÈGLEMENT NUMÉRO 2023-352

---

**AVIS PUBLIC** est donné, par la soussignée greffière, que le conseil municipal de la Ville de Port-Cartier a adopté, lors de la séance extraordinaire du 20 mars 2023, le règlement suivant :

**Règlement numéro 2023-352, intitulé « Règlement sur le bon usage de l'eau d'aqueduc ».**

Ce règlement vise à remplacer le Règlement 01-663 et ses amendements, de manière à harmoniser et uniformiser les règles en matière d'utilisation d'eau potable.

Ce règlement est actuellement déposé dans les archives de la Ville, à l'hôtel de ville, au 40, avenue Parent, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance en contactant le Service du greffe par téléphone au 418 766-2399 ou par courriel à l'adresse : [greffe@villeportcartier.com](mailto:greffe@villeportcartier.com), aux heures normales de bureau.

Ce règlement entre en vigueur à la date de publication du présent avis.

**FAIT À PORT-CARTIER**, ce 20<sup>e</sup> jour du mois de mars 2023.

La greffière,

M<sup>e</sup> Ariane CAMIRÉ